

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20260427-D2026401-DE
Reçu le 30/04/2026

Délibération : D2026-4-1

L' an deux mille vingt six, le lundi 27 avril à 19h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 14 avril 2026

Présents : 16 Présents : Mesdames Béatrice COURTEL Anne DUBOIS, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Angélique VAZART et Messieurs Sébastien DAMASE, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR,

Votants : 18

Excusé(s) : Mesdames Stéphanie DULAC qui a donné pouvoir à Franck INGREMEAU
Manitraritiana FITAHIANA qui a donné pouvoir à Véronique LANOË-MALIVERT

Objet :

**Budget Commune :
Approbation du CFU 2025**

Secrétaire de Séance : Monsieur Pascal LAFENETRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Juridictions Financières,
Vu l'article 60 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal de la commune de Dirac
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Dirac,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	850 170,53	1 057 204,18	1 907 374,69
	Recettes réalisées (1)	B	249 649,63	1 210 899,24	1 460 548,87
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	710 710,08	1 693 000,00	2 403 710,08
	Dépenses réalisées (1)	E	147 294,95	1 082 638,44	1 229 933,39
	Restes à réaliser	F	61 517,94	0,00	61 517,94
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	102 654,68	128 260,80	230 915,48
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-139 480,45	635 795,84	496 335,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-36 805,77	764 056,64	727 250,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-61 517,94	0,00	-61 517,94
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-98 323,71	764 056,64	665 732,93

Madame le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal,
DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Bénédicte MONTÉGU

Emis le **27 avril 2026**, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le **30 avril 2026**

